

AECKWG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 384 DU 26 JUILLET 2023
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale de Gestion
des Marchés.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-542 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2022-493 du 03 août 2022 portant création de l'Agence nationale de Gestion des Marchés et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2023-383 du 26 juillet 2023 ;
- sur** proposition conjointe du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Industrie et du Commerce,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juillet 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Gestion des Marchés, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Moïse Achille HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Armand OLOGOUDOU**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances ou son représentant ;
- monsieur **José TONATO**, Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable ou son représentant ;
- madame **Shadiya Alimatou ASSOUMAN**, Ministre de l'Industrie et du Commerce ou son représentant ;
- monsieur **Raphaël Dossou AKOTEGNON**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ou son représentant ;
- monsieur **Charlemagne YANKOTY**, représentant de l'Association nationale des Communes du Bénin.

Article 2

Monsieur **Moïse Achille HOUSSOU** est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

Monsieur **Armand OLOGOUDOU** est nommé Administrateur délégué. Il a pour mission l'appui à l'accélération de la mise en route de l'Agence.

Son mandat est fixé à deux (2) ans.

Article 4

Les membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la Gestion des Marchés sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

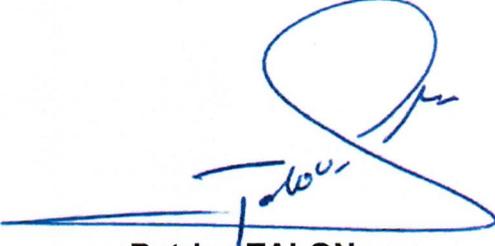
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juillet 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



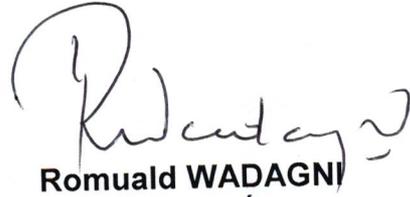
Patrice TALON

Le Ministre de l'Industrie
et du Commerce,



Shadiya Alimatou ASSOUMAN

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – C.COM 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MIC 2 – AUTRES
MINISTÈRES 20 – SGG 4 – INTERSSES 7 – SGG 4 – JORB 1.